

mars 2025

Installation de solaire photovoltaïque en toiture

Arbre de décision à destination des collectivités

J'ai un projet solaire en toiture, que dois-je regarder ?

Le revêtement

Le revêtement est-il adapté au photovoltaïque ?

Les revêtements ardoise, acier, béton, peuvent recevoir du photovoltaïque, si les points suivants sont validés ✓

Les revêtements zinc, shingle, chaume ou avec végétaux ne peuvent recevoir de photovoltaïque ✗

L'orientation

Le bâtiment est-il orienté Sud / Sud-Ouest / Sud-Est ?

Oui, je passe au point suivant ✓

Non, le projet n'est pas idéalement orienté, la rentabilité ne sera pas optimale ✗

La charpente

La charpente peut-elle supporter le poids des panneaux photovoltaïques ?

✓ Oui, je passe au point suivant

✗ Non, le projet ne peut pas avoir lieu sans une modification de la charpente (opération coûteuse)

L'ombrage

Le bâtiment est-il ombragé ?

✓ Le bâtiment n'est pas ombragé ou les ombrages peuvent être supprimés

✗ Le bâtiment est ombragé et les ombrages ne peuvent pas être supprimés

Étude projet

✓ Le bâtiment semble propice à l'installation de solaire en toiture. Vous pouvez remplir la fiche de renseignements avec les éléments demandés.



En savoir +

Retrouvez les dernières informations sur les activités du SDE22 sur

www.sde22.fr

Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

53, boulevard Carnot, CS 20426, 22004 Saint-Brieuc Cedex 1

☎ 02.96.01.20.20 - ✉ sde22@sde22.fr